

COMMUNE NOUVELLE

ROUFFIAC

SAINT SEVER DE SAINTONGE

Réunion publique
Samedi 3 février 2024

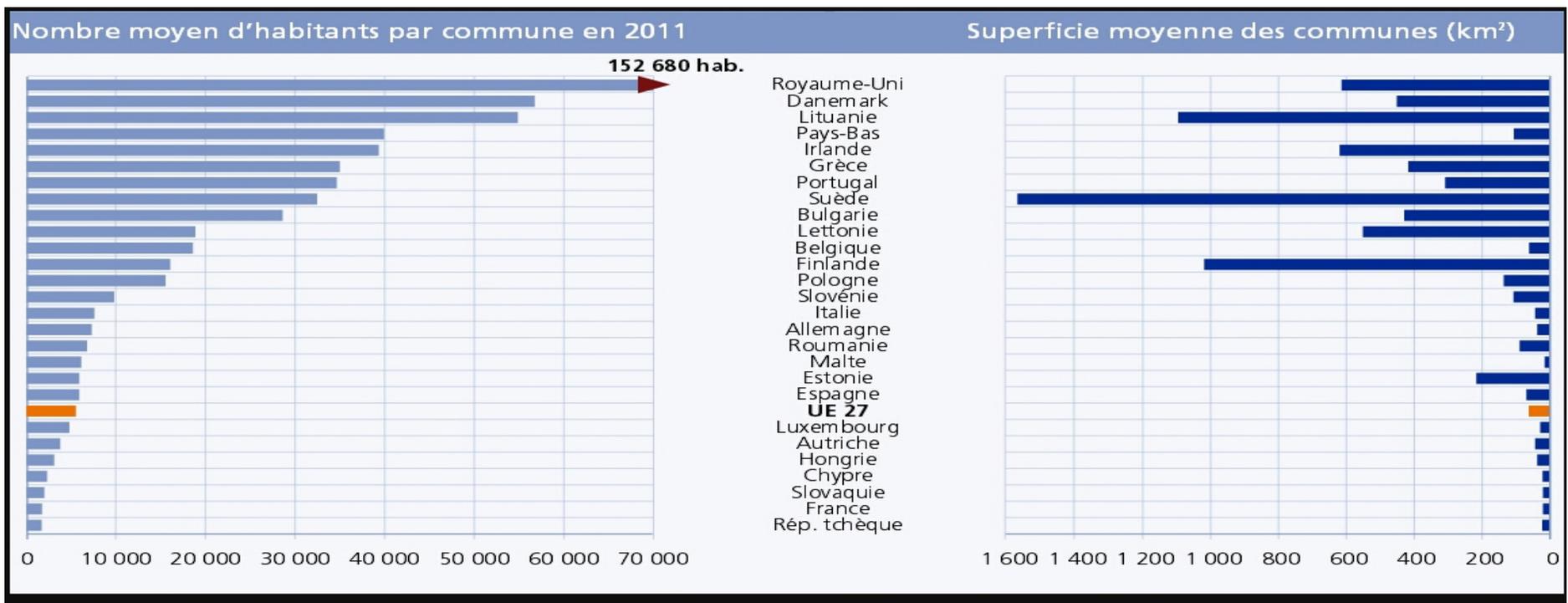
M^e THIERRY GROSSIN-BUGAT, avocat associé

Eligé
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Le contexte européen

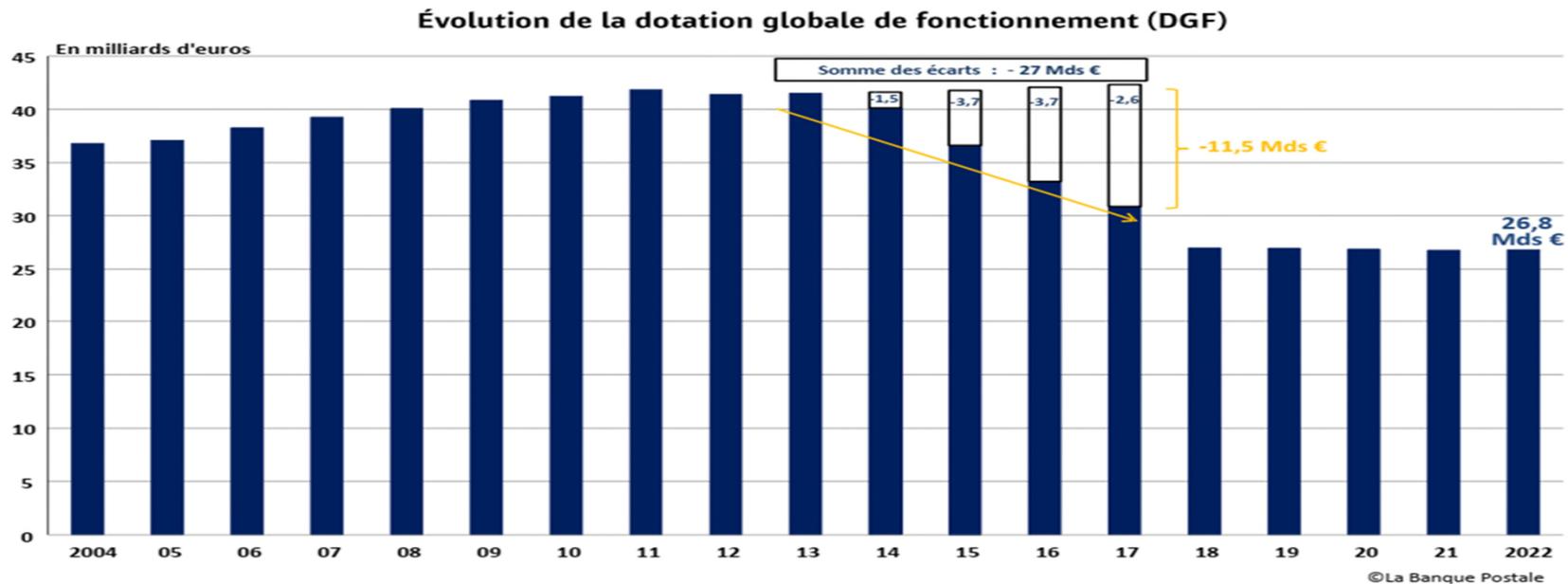
Avec près de 35.000 communes, la France compte près de **40%** des communes des 27 États membres de l'Union européenne ! La population française représente **15%** de celles des États membres...

- **18 000 communes ont moins de 500 habitants**
- **29 500 ont moins de 2 000 habitants**
- **1068 communes de plus de 10 000 habitants représentant 50% de la population**



Le contexte national

- Des communes confrontées à des enjeux croissants en termes de services et de responsabilité
- Des périmètres d'action qui dépassent systématiquement les périmètres communaux...sans pour autant correspondre toujours aux périmètres d'intercommunalités
- La contribution au redressement des finances publiques :
 - Un effort des collectivités locales de plus de 12 Milliards € entre 2014 et 2017...
 - ... prolongé par un encadrement des budgets locaux ayant vocation à se généraliser



La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes

- Volonté d'accélérer fortement le regroupement des communes françaises
- Des dispositions financières et fiscales fortement incitatives pendant 5 ans

La loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

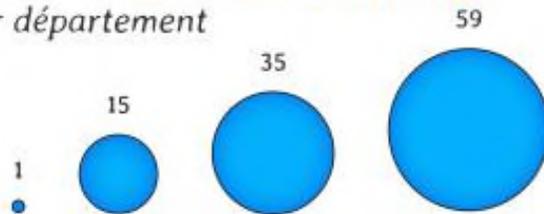
- Si depuis le 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des communes françaises fait partie d'une **intercommunalité**, la loi NOTRe relève le seuil d'intercommunalité de 5000 à 15 000 habitants et renforce leurs compétences.
- **La commune est consacrée comme l'échelon de base de la République**, celui de la démocratie locale, et elle est **la seule collectivité à conserver la clause de compétence générale**.

Les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019

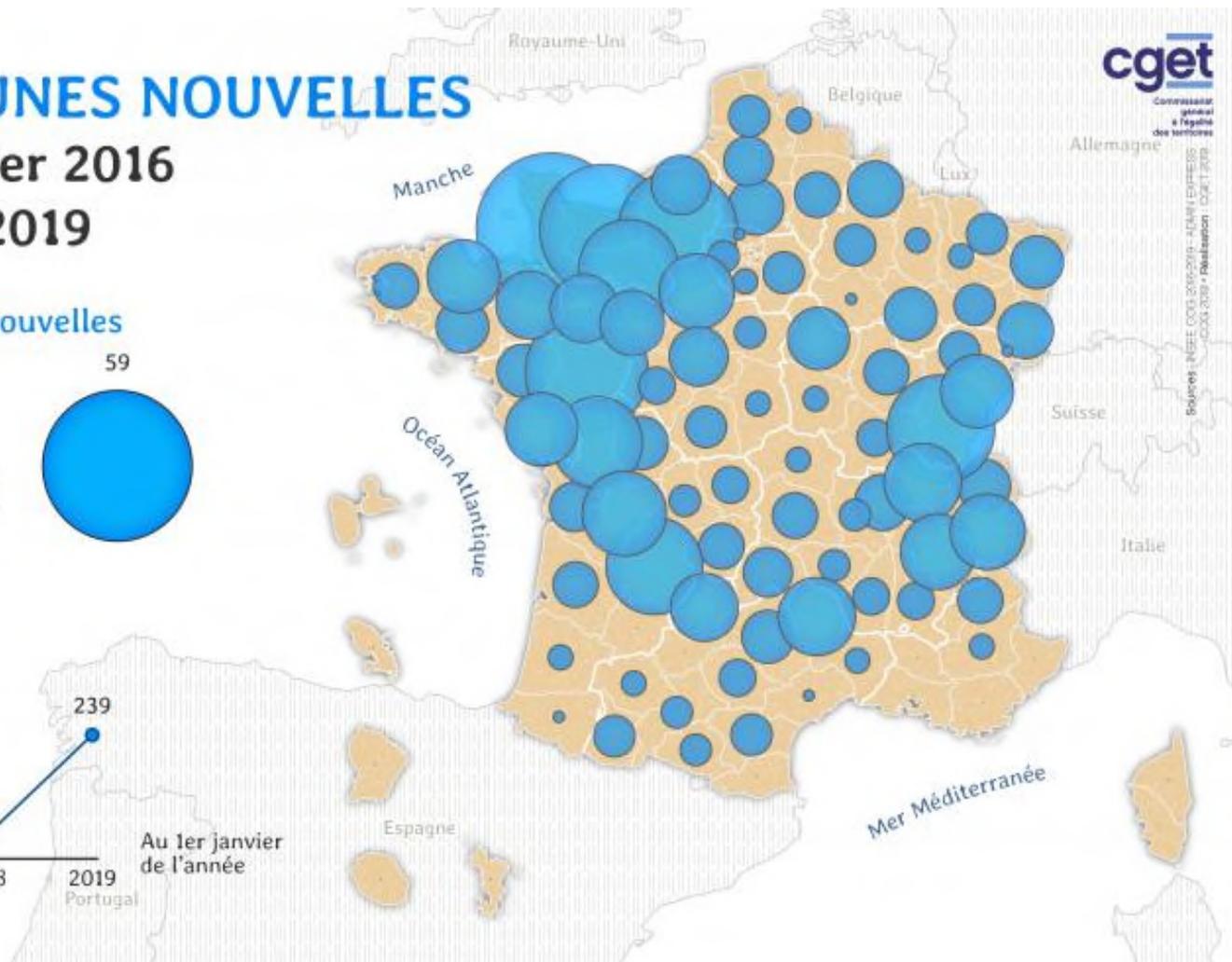
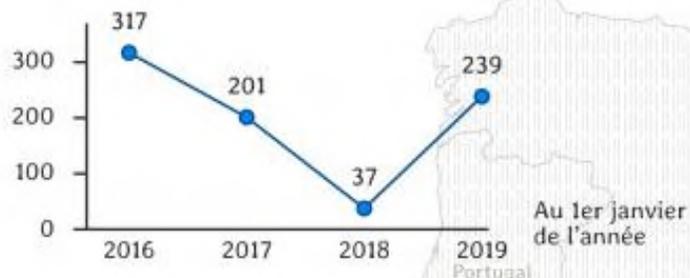
794 COMMUNES NOUVELLES

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2019

Nombre de **communes nouvelles**
Par département



Selon l'année



Les communes nouvelles : un succès !

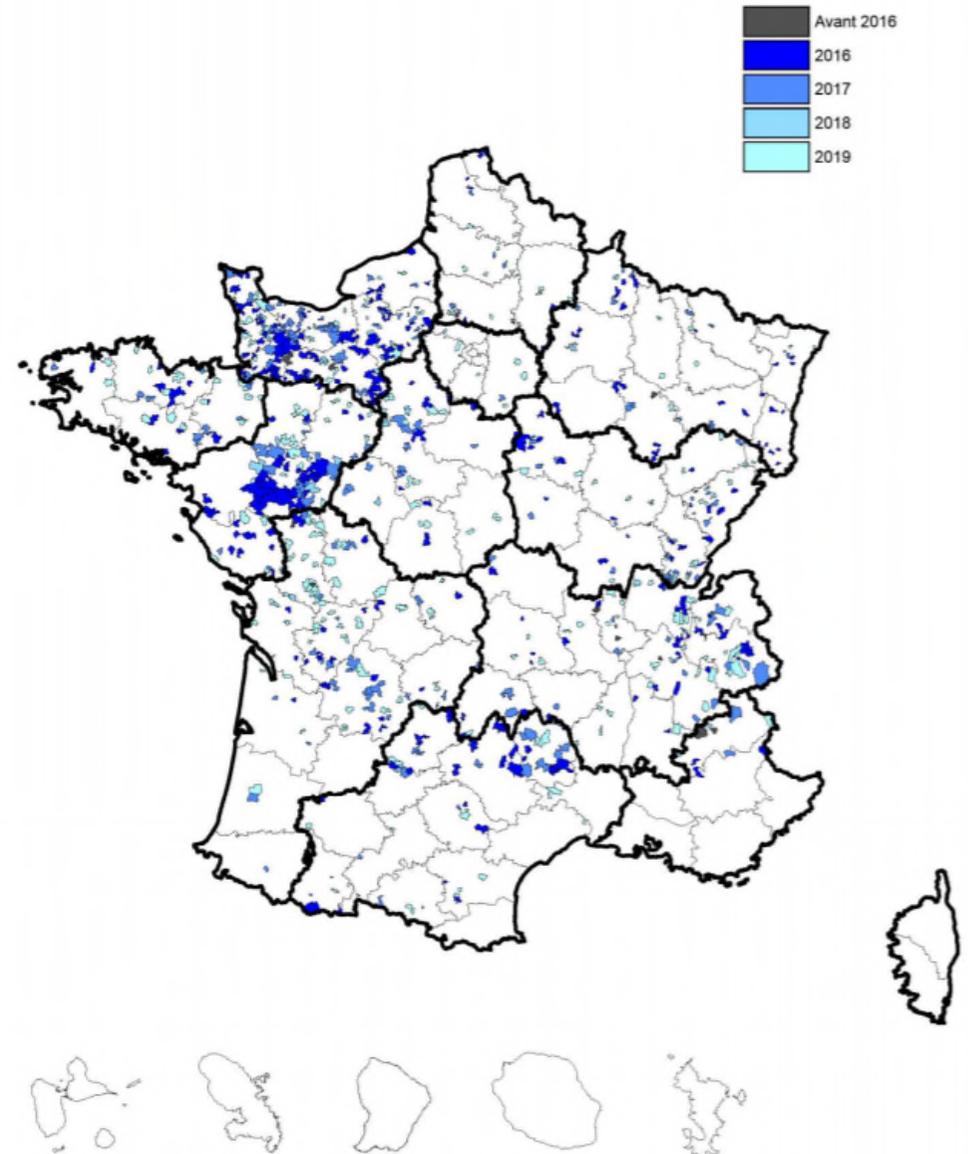
Entre janvier 2016 et janvier 2024, ce sont 819 communes nouvelles qui ont vu le jour

Les communes nouvelles regroupent en moyenne 2,6 communes et 3 220 habitants.

61 départements concernés, avec un fort mouvement dans l'ouest de la France.

La plus grande commune nouvelle : Annecy regroupe six communes avec un total de 126 000 habitants.

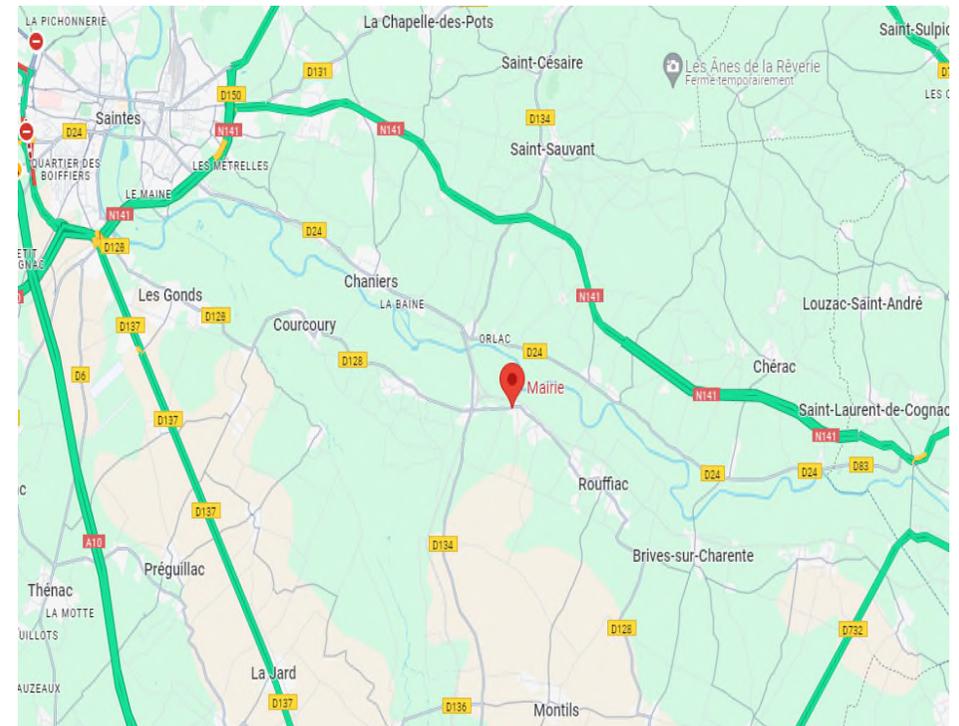
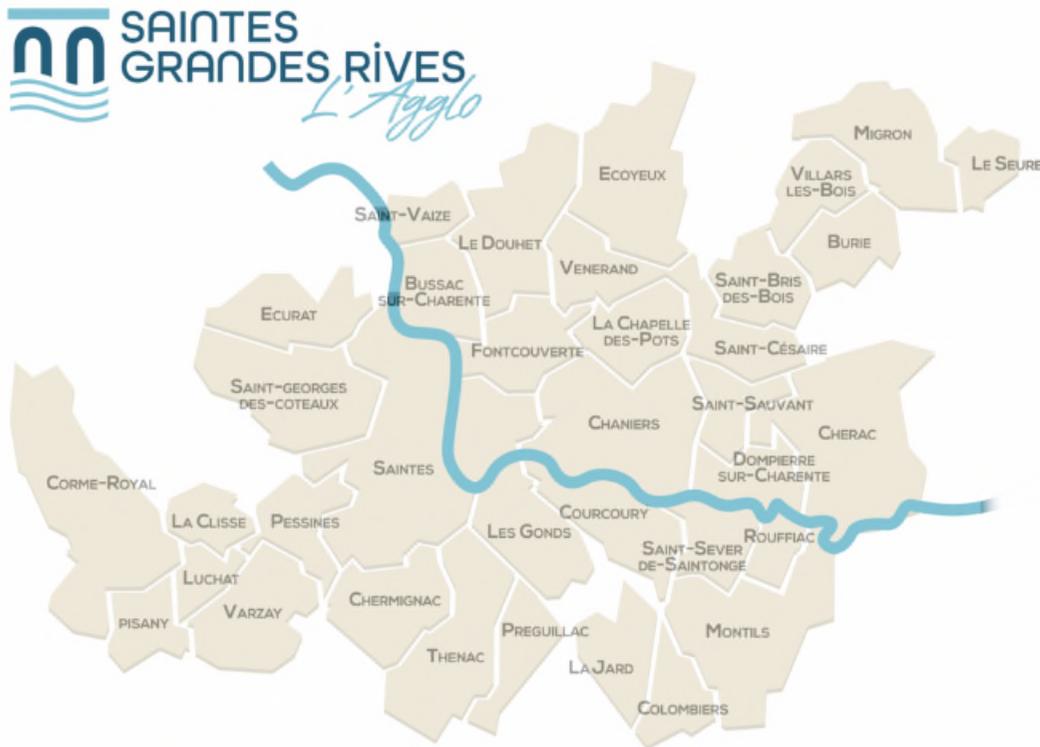
Au 1^{er} janvier 2024, La France ne comptait plus que 34 935 communes



La commune nouvelle pour continuer à exister et à agir :

- En assurant **le maintien des services publics** existants et en développer de nouveaux, sur un bassin de vie de proximité
- **En comptant** face au mouvement de renforcement de l'intercommunalité
- En répondant à la contrainte financière que subit le secteur public local **en mutualisant** les ressources budgétaires et humaines, en améliorant sa politique d'achats et en simplifiant la gestion
- En ayant la capacité de **programmer pluriannuellement** les investissements

ROUFFIAC et SAINT SEVER DE SAINTONGE : Deux communes contiguës dans la même communauté d'agglomération de Saintes



Le sort des communes ayant intégré la commune nouvelle

- ✓ Elles conservent leur nom et leurs limites territoriales mais ne sont plus des collectivités locales : **elles deviennent des communes déléguées** et ne constituent en aucun cas une section électorale

- ✓ Elles ont la qualité de communes déléguées avec un maire délégué, désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle
 - Le maire délégué est officier d'état civil et officier de police judiciaire
 - Le maire de l'ancienne commune en fonction au moment de la création de la commune nouvelle devient de droit maire délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal
 - En mairie annexe sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée

- **La délibération** relative à la création de la commune nouvelle :
 - ✓ Précise impérativement le nom des communes fondatrices et leur population, le nom et le chef-lieu de la commune nouvelle, la composition de son conseil municipal et sa date de création
 - ✓ Comprend un rapport financier présentant les taux d'imposition ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, de la dette et des effectifs de l'ensemble des communes concernées. Il est affiché à la mairie et mis en ligne sur son site internet
 - ✓ Traite éventuellement des communes déléguées, de la fiscalité directe locale
 - ✓ Comprend en annexe **la Charte fondatrice de la commune nouvelle**

Conseil municipal de la commune nouvelle jusqu'en 2026

- ✓ La commune nouvelle dispose d'un maire et d'un conseil municipal
- ✓ La loi prévoit **un régime transitoire** jusqu'aux prochaines élections municipales (2026) : le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes fondatrices jusqu'en 2026

Conseil municipal après 2026

- ✓ Un conseil municipal composé **à titre dérogatoire** d'un nombre de membres égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure

COMMUNE

De 500 à 1.499 habitants

De 1.500 à 2.499 habitants

Membres du conseil municipal

15

19

- ✓ La commune nouvelle est une commune, collectivité territoriale à part entière, bénéficiant des mêmes droits et obligations, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes regroupées fondatrices
- ✓ La commune nouvelle dispose de la clause de compétence générale
- ✓ La commune nouvelle se substitue aux communes dont elle est issue :
 - transfert des biens, droits et obligations à la commune nouvelle
 - substitution dans toutes les délibérations, les actes antérieurs et les procédures engagées avant la création
 - contrats exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.
 - transfert de l'ensemble des personnels à la commune nouvelle : une situation inchangée pour les agents avant/après

Indemnités des maires et des adjoints

- ✓ **Il n'y a pas de cumul des indemnités :**
 - de maires délégués et d'adjoints de la commune nouvelle
 - d'adjoints de la commune nouvelle et d'adjoints de la commune déléguée
 - de maire de la commune nouvelle et de maire délégué

- ✓ **Le plafond des indemnités des adjoints de la commune nouvelle est égal à la somme :**
 - du montant des indemnités maximum des adjoints d'une commune de même taille démographique
 - du montant des indemnités maximum des maires délégués (total des indemnités auxquelles avait droit chaque maire des communes historiques)

Une opportunité pour les ressources de la commune nouvelle

➤ La Dotation globale de Fonctionnement

Les communes nouvelles perçoivent la DGF dans les mêmes conditions que pour les communes mais avec garantie de non-baisse de la somme des dotations forfaitaires préexistantes pendant trois ans + une dotation d'amorçage de 15 euros par habitant pendant trois ans

➤ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La DETR est une subvention de l'Etat pour les opérations d'investissement des communes : les services de l'Etat dans les départements ont reçu des instructions afin d'accélérer et de favoriser le taux de subventionnement des demandes de DETR en provenance des communes nouvelles

➤ La Fiscalité directe locale

Afin d'éviter de potentiels transferts de charges entre contribuables (foncier bâti, foncier non bâti et contribution foncière des entreprises), une période de lissage des taux peut être instituée sur une durée maximale de 12 ans